

Commune de Barsac

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2015

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 15

Votants 19

Date de convocation : le 16 décembre 2015,

L'an deux mille quinze, le 21 décembre 2015, à 18h30

Le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. Dominique Cavaillols, 1^e adjoint.

PRESENTS : M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Anne-Marie PENEAU, Mme Katell BEDOURET EYHARTZ, M. Joël DUBOURG, M. Mathias LOUIS Adjoint, M. Philippe BLOCK, Mme Catherine MARCHAL, M Xavier MUSSOTTE, Mme Sylvie LAVERGNE, Mme Céline ALCALA-PAUQUET, Mme Morgane COURBIN, M Jérémy SANTANDER, M. Guillaume LAHAYE, Mme Isabelle ROY, M Jean Hugues DUFOUR

POUVOIRS : Philippe MEYNARD, Maire donne pouvoir à M. Dominique CAVAILLOLS, M. Franck COUETTE COSSE donne pouvoir à M Philippe BLOCK, Mme Aurore MALMOUSTIE donne pouvoir à Mme Morgane COURBIN, M Christian BOYER donne pouvoir à M Jean Hugues DUFOUR
Secrétaire de séance : Guillaume Lahaye

Monsieur Dominique Cavaillols, en tant que 1^e adjoint, informe qu'il va présider la séance en l'absence de Monsieur le Maire.

Monsieur Cavaillols propose ensuite de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 novembre 2015.

Le procès-verbal ayant été diffusé aux Conseillers municipaux préalablement, il n'en est pas donné lecture en séance. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2015

Monsieur le 1^e adjoint rappelle ensuite les points inscrits à l'ordre du jour sur lesquels le Conseil Municipal est appelé à délibérer :

- Information du certificat administratif signé par Monsieur le 1^e adjoint*
- *D 108 : Annulation de la délibération D 90, et relance d'une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour le remplacement des regards d'assainissement*
 - *D 109 : Attribution du solde des subventions dans le cadre du coup de pouce aux familles*
 - *D 110 : Donner l'autorisation à Monsieur le 1^e adjoint de signer le nouveau contrat enfance jeunesse avec la CAF et la MSA à l'échelle de la communauté de communes de Podensac*
 - *D 111 : Adhésion au nouveau groupement de commande proposé par le SDEEG pour l'achat du gaz*
 - *D 112 : Signature de la nouvelle convention avec la SACPA*
 - *Intégration dans le budget de subventions du Conseil Départemental :*
 - o *D 113: Budget de fonctionnement : 3 720 euros pour la coordination des TAP*
 - o *D 114 : Budget investissement :*
 - *27 900 euros pour la restauration des décors intérieurs de l'Eglise*
 - *7 197 euros pour la création d'un plateau surélevé à l'entrée du parking du stade*
 - *D 115 : Demandes de subvention dans le cadre de la DETR*

INFORMATION:

Monsieur le 1^e adjoint informe qu'il a signé un certificat administratif le 10 décembre pour autoriser un virement de crédit de 3000 euros sur le budget commune du compte 022, dépenses imprévues, vers le compte 6411, personnel titulaire, chapitre 12. En effet, des agents ont été en arrêt au mois de décembre et il a été nécessaire de les remplacer.

Monsieur Dufour demande comment il se fait que l'argent soit affecté au compte du personnel titulaire alors que c'est pour payer du personnel de remplacement. Mme Bové précise qu'en cas d'arrêts d'agents, la commune essaie toujours de faire faire les remplacements à du personnel titulaire à temps non complet. Cela a été possible au mois de décembre.

D 108 : ANNULLATION DE LA D 90 ET RELANCE D'UNE NOUVELLE CONSULTATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN MAITRE D'OEUVRE

Lors du Conseil Municipal du 26 novembre 2015, la conseil municipal a attribué un marché relatif à la réhabilitation des regards d'assainissement.

Il s'avère qu'une erreur a été commise dans le report des chiffres sur l'analyse des offres. Cela entache la délibération d'illégalité, et oblige la commune à annuler la délibération. Après réflexion, il semble qu'en réalité, de tels travaux nécessitent le suivi par un maître d'œuvre. Monsieur le 1^{er} adjoint propose donc de lancer une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour le suivi de ces travaux.

Monsieur le 1^{er} adjoint précise que toutes les entreprises ont été contactées et qu'elles ont tout à fait compris la démarche.

Monsieur Dufour demande si ce changement a des conséquences financières.

Monsieur le 1^{er} adjoint précise que la maîtrise d'œuvre avait été prévue dans l'enveloppe globale.

Monsieur le 1^{er} adjoint demande donc au conseil municipal de bien vouloir :

- Annuler la D 90
- Lancer une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour le suivi global de ces travaux

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

109 OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATION POUR LE REMBOURSEMENT DU COUP DE POUCE

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle qu'il avait été décidé dans le cadre du vote du budget d'attribuer la somme de 25 euros par enfant, âgé de 6 à 11 ans, habitant Barsac, et inscrit dans un club ou association sportive ou culturel de la commune.

Deux associations ayant réalisé des inscriptions complémentaires, il est proposé de leur attribuer une subvention complémentaire:

TOTAL BP 2015		31 500 euros
SUBVENTIONS DEJA VERSEES		22 556euros
RESTE A ENGAGER		8 944 euros
SUBVENTION judo club : 25 X 1	=	25 euros
SUBVENTION FC barsac Preignac : 25 X 4	=	100 euros
NOUVEAU RESTE A ENGAGER		8819 euros

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'attribution de l'ensemble des subventions ci-dessus.

Monsieur le 1^{er} adjoint précise que cette initiative a été très appréciée par les parents et les associations.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 110 OBJET : SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle que depuis plusieurs années, la commune signe régulièrement (tous les 3 ou 4 ans), avec l'ensemble des communes de la CDC de Podensac et la CDC, un contrat enfance jeunesse avec la CAF et la MSA.

Grace à la signature de ce contrat, la commune perçoit des subventions non négligeables principalement pour le fonctionnement de l'accueil périscolaire.

Monsieur le 1^{er} adjoint demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ce nouveau contrat.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 111 OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE PORTE PAR LE SDEEG RELATIF AU MARCHE D'ACHAT DE GAZ NATUREL

Monsieur le 1^e adjoint rappelle que la commune adhère déjà depuis 2 ans au groupement porté par le SDEEG relatif à l'achat de gaz naturel. Il précise que ce regroupement comprend à ce jour plus de 670 membres pour un volume de gaz de 500 GWh. Ce groupement a permis d'aboutir à une baisse moyenne comprise entre 15% et 25% par rapport aux tarifs règlementés de vente.

Les contrats actuels arrivent à échéance au 31 octobre 2016. Pour les communes souhaitant poursuivre ce partenariat, il est nécessaire qu'elles se manifestent officiellement avant le 31 mars 2016.

Monsieur le 1^e adjoint estime que la commune a tout à gagner en participant à ce groupement de commande. Il propose donc au conseil municipal de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commande gaz naturel pour les 3 ans à venir.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 112 OBJET : SACPA – NOUVEAUX TARIFS ET CONVENTION POUR ASSISTANCE ET CONTROLE DU PEUPLEMENT ANIMAL

Par délibération du 21 septembre 2007, le Conseil municipal a approuvé le conventionnement avec la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) qui vise 4 objectifs :

- la capture en urgence des animaux errants, harets, dangereux (chiens et chats)
- la pris en charge en urgence des animaux blessés, abandonnés (chiens, chats) ou d'autres espèces à diligence de la société
- l'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg et conduite au centre d'équarrissage suivant la législation en vigueur,
- la conduite des animaux à la fourrière légale

La Convention qui lie la Commune arrivant à échéance, la SACPA propose un nouveau projet de convention. Ladite convention sera conclue à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016. Elle pourra être renouvelée tacitement trois fois sans que celle-ci n'excède 4 ans.

Dans les cas où les animaux pris en charge dans le cadre de cette convention ont pu être identifiés, il est proposé que les prestations de la SACPA puissent être refacturées au propriétaire selon les montants forfaitaires définis dans la convention ; à savoir :

➤ Pour la prise en charge des animaux captifs :	121.73 € HT
➤ Pour la mise à disposition d'un agent et d'un véhicule adapté	76.11€ HT/ heure
➤ Pour la mise à disposition de deux agents et d'un véhicule adapté	114.04 € HT/ heure
➤ pour l'enlèvement d'un animal mort :	111.58 € HT
➤ pas d'animaux sur les lieux :	111.58 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les nouveaux tarifs. (article 70878)
- autorise Monsieur le 1^e adjoint au Maire à signer la nouvelle Convention

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 113 OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le 1^e adjoint informe que pour la deuxième année consécutive, la commune a perçu une subvention de 3720 euros pour soutenir l'ensemble du travail de coordination réalisé au niveau des TAP mis en place par la réforme des rythmes scolaires.

Il propose d'inscrire cette recette au budget en recettes au chapitre 74 article 7888, et en dépense de l'inscrire au chapitre 11 article 62878

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 114 OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET INVESTISSEMENT

Monsieur le 1^e adjoint informe que le Conseil Départemental vient d'attribuer à la commune de Barsac différentes subventions :

- 27 900 euros pour les travaux de restauration des décors intérieurs de l'Eglise
- 7 197 euros pour la création d'un plateau surélevé sur la Voie communale du stade

Monsieur le 1^e adjoint propose d'intégrer l'ensemble de ces recettes au budget.

Monsieur Louis procède à la lecture des chiffres :

Opération 234 : Eglise
Dépenses : article 2313 : + 27 900 euros
Recettes : article 1323 : + 27 900 euros

Opération 252 : Parking du stade
Dépenses : article 2315 : + 7 197 euros
Recettes : article 1323 : + 7 197 euros

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 115 OBJET : DETR 2016

Monsieur le 1^{er} adjoint informe que chaque année les communes ont le droit de déposer une ou plusieurs demandes de subvention au titre de la DETR.

Il propose de soumettre cette année deux dossiers dans l'ordre suivant :

- Réhabilitation de l'ensemble de la toiture de la Mairie, qui est en très mauvais état
- Finalisation de l'équipement du numérique aux écoles

Monsieur le 1^{er} adjoint présente les plans de financement :

Réhabilitation de la toiture de la Mairie :

COÛT DE L'OPÉRATION

Montant TRAVAUX HT	47 100.12
TVA	9 420.02
MONTANT TOTAL TTC	56 520.14

PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT

	HT	TTC
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR 35%	16 485.042	16 485.042
Autofinancement	30 615.078	40 035.098
TOTAL DES RECETTES	47 100.02	56 520.14

Équipement du numérique aux écoles:

COÛT DE L'OPÉRATION

Montant TRAVAUX HT	15 180.25
TVA	3 036.05
MONTANT TOTAL TTC	18 216.30

PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT

	HT	TTC
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR 35%	5 313.08	5 313.08
Autofinancement	9 867.17	12 903.22
TOTAL DES RECETTES	15 180.25	18 216.30

Les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2016 de la commune.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Madame Roy explique la raison pour laquelle l'opposition a décidé de s'abstenir sur cette délibération. Elle précise que les chiffres n'étaient pas indiqués dans la note de synthèse envoyée par mail. Ils n'ont donc pas pu analyser la question.

Monsieur le 1^{er} adjoint précise que toutes les messageries ont dysfonctionné et que cela a fait prendre du retard. De plus, les entreprises ont fourni au dernier moment leurs devis pour les travaux concernés.

Avant de conclure, Monsieur le 1^{er} adjoint précise que l'élection du Maire aura lieu le jeudi 7 janvier à 19h, celle des adjoints et élus délégués le 14 janvier, l'inauguration de la maison de services au public le 22 janvier à 16h et les vœux le samedi 30 janvier à 18h30.

Il tient en terminant à informer que la signalétique a été en partie installée dans le village et que les commerçants et la CCI sont très satisfaits.

Mme Roye demande si la réunion publique au sujet du collège a été fixée.

Monsieur le 1^{er} adjoint précise qu'il n'est à ce jour informé de rien mais que le vice président Maroy fera la réunion à laquelle il s'est engagé. Il précise que le déplacement des enfants est urgent pour des questions de sécurité.

Il souhaite à tout le monde de très bonnes fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 18h55.